

CAJ "La Cascade"

CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

27 rue Gustave Eiffel, 78120 Rambouillet
Tél : 01 34 57 21 50 - Fax : 01 34 84 07 52 - Courriel :
caj.lacascade@hestia78.fr

PÔLE SERVICES À LA PERSONNE

Livret d'accueil



Œuvre réalisée par les personnes accueillies au CAJ



Yvelines
Le Département

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Hestia78

en quelques
chiffres



HESTIA 78
est issue de la fusion
d'**ALTIA**
avec
CONFIANCE
Pierre Boulenger

16 

**établissements
et services**

accueillant des personnes
en situation de handicap allant
de la petite enfance aux adultes
handicapés vieillissants

+ de **800 places**

financées par des
fonds publics

+ de **300** 
professionnels
employés



IMPLANTATION



LE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR « LA CASCADE »



Le CAJ « La Cascade » a ouvert ses portes le 23 avril 2007.

L'équipe de professionnels du CAJ accueille des adultes en situation de handicap mental et psychiques âgées de plus de 18 ans.

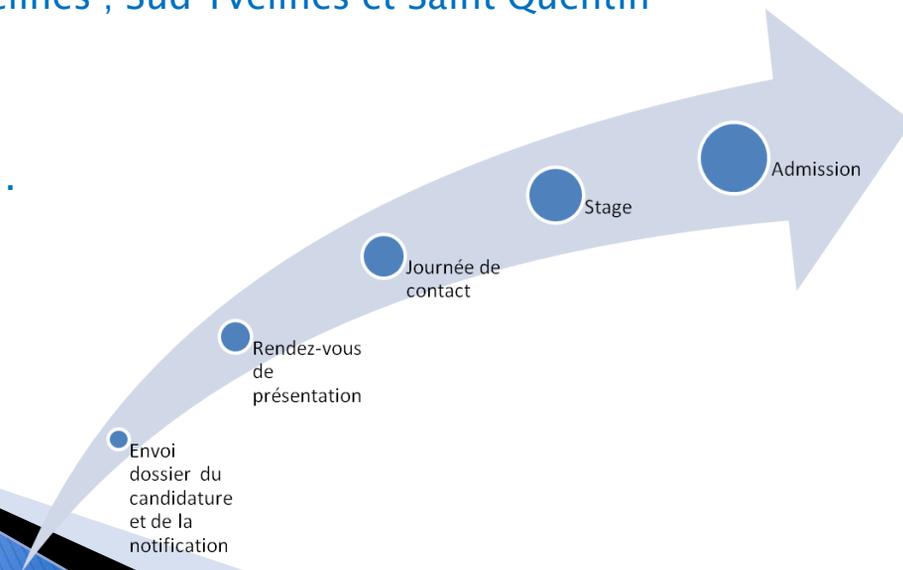
Le CAJ dispose de 24 places financées. L'accueil proposé est séquentiel. Nous accueillons environ 40 personnes chaque semaine.

CONDITIONS D'ADMISSION



Pour être admis, vous devez :

- être âgés de 18 à 60 ans. Une prolongation au-delà de 60 ans pourra être possible pour les personnes déjà accueillies avant 60 ans.
- Être en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés (sensoriels, moteurs, psychiques stabilisés, comportementaux).
- Bénéficier d'une orientation CDAPH en cours de validité, notifiant un accord pour un accompagnement en accueil de jour
- Disposer d'une autonomie suffisante dans les actes de la vie quotidienne (ne pas nécessiter un accompagnement permanent ou médicalisé)
- Résider prioritairement sur les territoires d'action départementale : Centre Yvelines ; Sud Yvelines et Saint Quentin



Procédure d'admission au CAJ

1 RENDEZ-VOUS DE PRÉSENTATION

Rencontre avec le candidat, explications du fonctionnement du CAJ, remise du livret d'accueil, visite des locaux.

2 JOURNÉE DE CONTACT

Découvrir le déroulement d'une journée au CAJ, les personnes qui y sont accueillies, les activités proposées ainsi que les différents professionnels.

3 BILAN TÉLÉPHONIQUE DE LA JOURNÉE DE CONTACT

- Réunion de l'équipe éducative pour concerter les observations et émettre une proposition, ou non, de poursuite de la procédure.
- Entretien téléphonique avec le candidat et/ou le demandeur pour statuer sur la poursuite de la procédure.

4 PERIODE DE PRE-ADMISSION

- accueil à temps séquentiel proposé
- Remise au candidat de son emploi du temps et du règlement de fonctionnement

5 BILAN DE LA PÉRIODE DE PRE-ADMISSION

- Echange en équipe autour de l'accompagnement (capacité à s'inscrire dans les activités et à être en groupe, niveau d'autonomie, etc.)
- Proposition d'entretien afin de restituer le bilan de pré admission et les modalités d'accueil proposé (fréquence, transport, etc.)

6 L'ADMISSION

Si l'établissement est complet, le candidat est positionné sur la liste d'attente.

- Confirmation de la décision par téléphone et courrier
- Confirmation de l'admission auprès de la MDPH
- Le CAJ et le demandeur s'assurent de l'avancée des démarches administratives (MDPH) et pratiques (transport)
- Attribution d'un référent, garant de l'accompagnement proposé par le CAJ
- Remise d'un emploi du temps
- Signature conjointe du Contrat de Séjour
- Signature conjointe du premier Projet Personnalisé

A tout moment, vous pouvez annuler votre candidature.

MISSIONS DU CAJ :

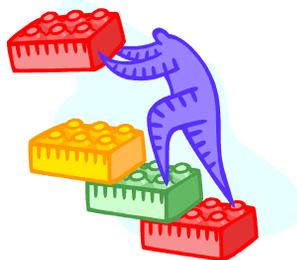
VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET DE
VIE

Pour cela, le CAJ vous propose un accompagnement personnalisé et adapté à vos attentes et à vos besoins.



Le CAJ a pour vocation d'être un lieu :

- ❖ **D'épanouissement personnel**, la valeur de chacun est respectée et valorisée à l'intérieur du groupe.
- ❖ **De socialisation**, grâce aux activités collectives, à l'ouverture au monde extérieur, aux échanges et aux liens qui se tissent au quotidien.
- ❖ **De maintien des acquis et de développement des compétences** au travers des différentes activités socio-éducatives mises en place par l'équipe éducative.
- ❖ **D'évaluation, d'accompagnement dans l'élaboration du projet de vie et de réorientation** afin d'avoir toujours une action adaptée à vos demandes et besoins.



LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES

Le CAJ est un espace proposant des activités socio-éducatives collectives, ainsi qu'un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins.

Après avoir recueilli vos souhaits, l'équipe vous constitue un emploi du temps d'activités. Les professionnels mettent en œuvre les moyens pour répondre à vos demandes, dans la limite des conditions de fonctionnement du CAJ (horaires, locaux, nombre de personnes, règlement de fonctionnement...)

Afin de répondre à ses objectifs, l'équipe pluri-professionnelle met en place des outils et des activités qui s'articulent autour de 4 pôles.

Par exemple...

CAJ « LA CASCADE »

PHOTO DE
LA
PERSONNE
ACCUEILLIE

EMPLOI DU TEMPS DE : Nom de la personne accueillie
REFERENT EDUCATIF : Nom du référent éducatif
PERIODE :

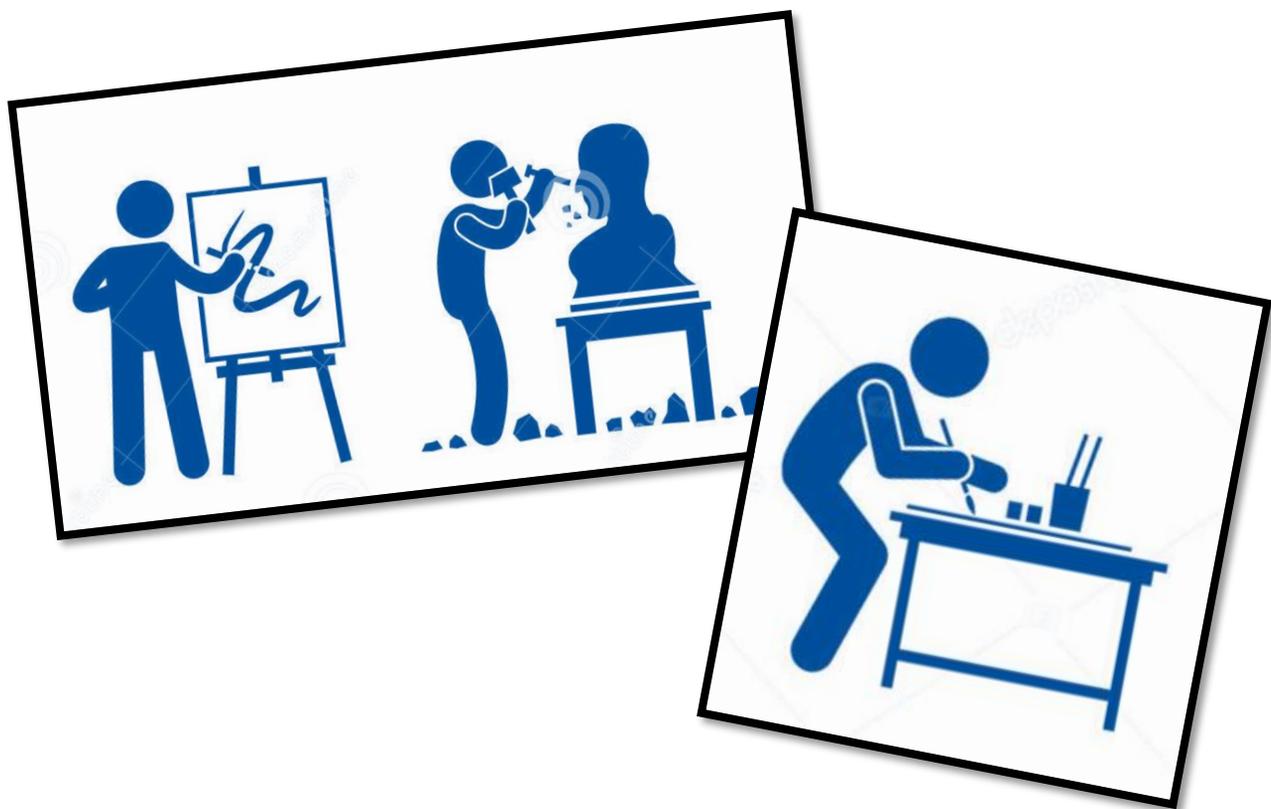


LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Jeux de société  Départ 12h30	Cheval 	Bandes Dessinées 		Théâtre 
	REPAS Musique 	REPAS Art Manuel 		Relaxation  Départ 15H

❖ Pôle artistique

Les activités créatives favorisent l'épanouissement des personnes. La multitude des techniques abordées avec les arts plastiques ouvre un éventail de modes d'expressions variés et accessibles par le plus grand nombre. Par conséquent les activités proposées au sein du pôle « activités artistiques » sont vectrices de valorisation de la personne. On trouve :

- Des activités manuelles : perles, création de bijoux, découpage, collage, création de bougies, couture, pyrogravure, les objets décoratif.
- Des arts plastiques tels que la sculpture, la peinture, le papier mâché, le travail de l'argile, l'origami, le travail du bois, la mosaïque, etc.



❖ Pôles Vie sociale et pratique

Le pôle « Vie sociale et pratique » regroupe les ateliers permettant une mise en action autour des actes de la vie quotidienne. Il s'agit d'optimiser votre autonomie afin que vous puissiez reproduire des apprentissages chez vous, seul ou accompagné. L'équipe veille à ce que vous puissiez participer à l'un de ces ateliers en fonction de vos capacités. Ces moments vous offrent la possibilité de réaliser, en petits groupes, des actions concrètes et utiles de la vie quotidienne.

- La cuisine et la pâtisserie
- Les soins du corps
- Les achats
- L'entretien des locaux et des équipements collectifs
- L'ouverture et la participation à la vie de la cité



❖ Pôle d'activités d'expression

Au CAJ, l'expression fait partie du quotidien. En plus des moments d'échange conviviaux lors des temps informels, des repas, des balades, le CAJ propose des activités où l'expression orale et gestuelle est favorisée.

A travers ces ateliers, les échanges, le partage, l'écoute, la communication et l'imagination sont mis en avant. La prise de parole en groupe, avec ou sans supports adaptés, confère aux personnes une meilleure aisance et une implication sociale renforcée.

L'équipe éducative est attentive à vos souhaits et à vos propositions. Les échanges qui en découlent, alimentent les différents ateliers d'expression où la personnalité de chacun est respectée.

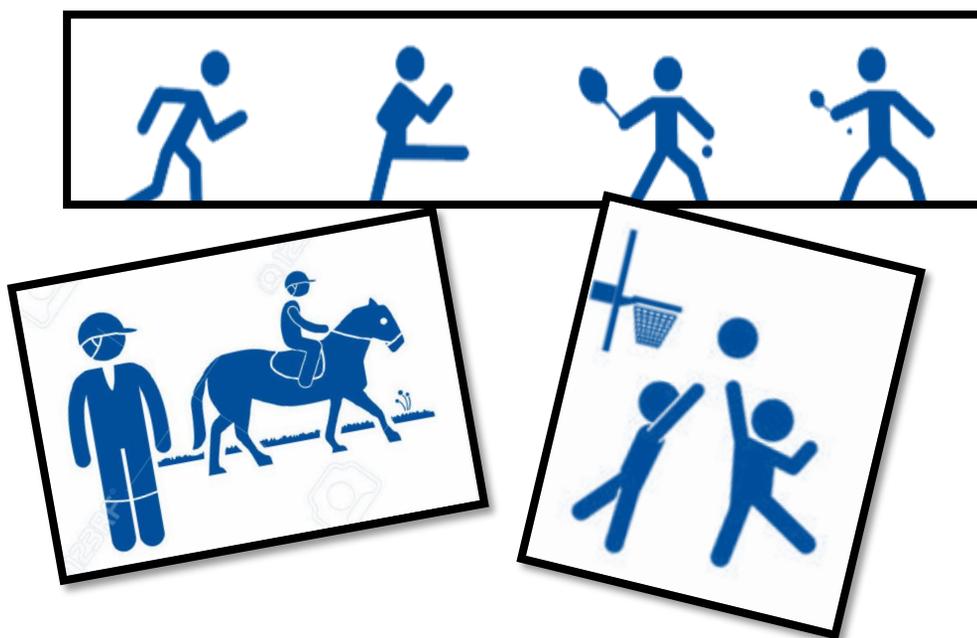
- Des groupes de parole
- Des jeux théâtraux
- Des supports musicaux
- De la communication par le biais des animaux
- L'actualité et journal du CAJ



❖ Pôles d'activités physiques

Elles vous permettent de vous épanouir, de garder et d'améliorer vos capacités motrices grâce aux sports adaptés comme le judo, le basket, le tennis...

- Activités de détente et de bien-être comme le yoga, la piscine...
- Activités de marche comme la marche active ou balade, ou encore des parcours sportifs
- Activités physiques en lien avec l'animal comme le cheval ou avec des chiens
- Activités en lien avec la danse comme la zumba, le hip hop, l'expression corporelle,
- Psychomotricité : atelier spécifique, animé par une psychomotricienne, proposé aux personnes dont les besoins ont été repérés.



L EQUIPE DU CAJ



Anne Laure RENAULT, directrice du Pôle « Services à la personne » partage ses missions entre le CAJ La Cascade et le SAVS



MATHILDE DEFER, Psychologue peut vous proposer des entretiens individuels selon vos besoins, dans un cadre non thérapeutique.



Seyma DOGRU, Assistante de Direction se charge de l'accueil téléphonique et de vous renseigner. Elle collecte et transmet les données administratives des 2 services du Pôle.



Martine LANGLOIS, Agent de service, aide à l'organisation des repas et s'occupe de la propreté des locaux



Camille MOREL, Educatrice Spécialisée-coordinatrice assure l'organisation du CAJ, le suivi et la mise en œuvre des projets, et coordonne les actions éducatives et administratives liées à votre accompagnement.



Lise BOULET, CESF, chargée des admissions et des orientations intervient dans le cadre des admissions et vous accompagne dans les démarches d'orientation vers une autre structure. Elle propose et mène des activités socio-éducatives.



Guillaume POULIQUEN, Educateur Spécialisé vous propose et encadre des activités socio-éducatives. Il est aussi à l'écoute de vos besoins en tant que référent



Virginie DE COPPET, Monitrice éducatrice vous propose et mène des activités socio-éducatives. Elle peut vous accompagner en tant que référente dans la réalisation de votre projet personnalisé.



Fabien PAITRAUD, Moniteur Educateur vous propose et encadre des activités socio-éducatives. Il est aussi à l'écoute de vos besoins en tant que référent

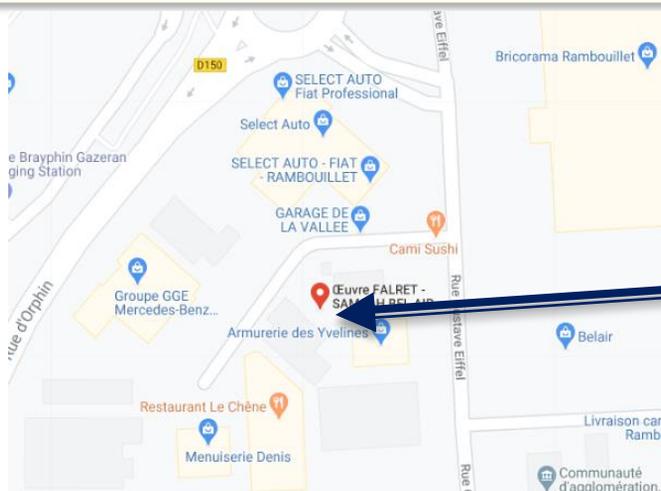


Karine LANDAIS, Accompagnant Éducatif et Social vous accompagne dans le quotidien du CAJ (accueil, aide à la prise de traitements....) et vous propose des activités socio-éducatives



Jérôme RIBOUT, Moniteur Educateur, vous propose et mène des activités socio-éducatives. Il peut vous accompagner en tant que référent dans la réalisation de votre projet personnalisé

VENIR AU CAJ



➤ En Autonomie par les transports en communs



- Depuis la gare de Rambouillet, Prendre le **bus B** Direction Bel-Air Métairie
- Descendre à l'arrêt EIFFEL (Juste après le rond point)

➤ Accompagné par des aidant ou les transports adaptés

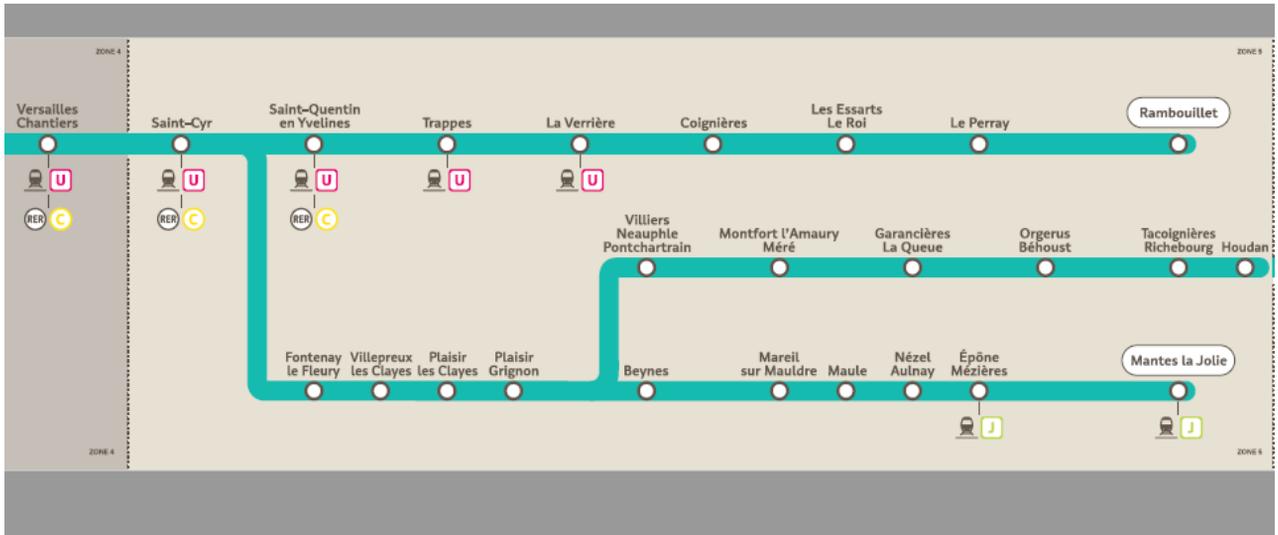


Il existe plusieurs compagnies de transports adaptés. Un chauffeur vient vous chercher chez vous et vous dépose au CAJ. Le soir, vous êtes ramenés à votre domicile.



C'est à vous de faire les démarches pour leur mise en place.

Train : ligne N



Bus : ligne Clairebois- Métairie



Modalités d'accueil au CAJ

• La Fréquence d'ouverture

Le CAJ est ouvert aux personnes accueillies 240 jours par an, du lundi au jeudi de 9h à 16h, et les vendredis de 9h à 15h. (sauf jours fériés et fermetures prévues). Un calendrier d'ouverture annuel vous sera remis. Certains samedis pourront être proposés ponctuellement.



• Les jours de présences

L'accueil au sein de la structure est essentiellement séquentiel, afin de favoriser un maximum d'accueil. Vous pouvez être accueilli en demi-journée ou en journée entière. Le temps d'accueil varie selon votre projet personnalisé et la capacité d'accueil du CAJ.

JEUDI	VENDREDI
9H00 : ARRIVEE JOURNAL 	9H00 : ARRIVEE CUISINE 
REPAS ESAT 13H30 DEPART 	REPAS CAJ ACTIVITE CHOISIE  15H00 DEPART

• La participation financière

Les frais de transport A/R vers le CAJ et les repas sont à votre charge.

Les Yvelinois accueillis n'ont pas d'autre participation financière à payer, le coût de fonctionnement étant assuré par le Département. Le prix d'une journée au CAJ coûte 100,35€.



- Les absences

Le CAJ doit justifier auprès des financeurs de chaque absence des personnes. De plus, les absences ont un impact sur l'organisation du CAJ : organisation des activités, des repas etc Aussi, nous vous demandons **de prévenir le plus tôt possible**.

Vous devez impérativement remplir le document « demande d'absence ».

Demande d'absence pour congés : l'ouverture du CAJ est de 240 jours par an, avec une fermeture d'1 semaine indiquée sur le calendrier d'ouverture annuel. **Vous avez la possibilité de demander 5 semaines supplémentaires à votre convenance.** Au-delà de ces 5 semaines, le CAJ ne pourra pas accepter la demande d'absence.

Demande d'absence autre : un justificatif de l'absence doit être fourni : justificatif de rendez-vous, certificat médical, ou autre cas particuliers.

La règle institutionnelle concernant les absences imprévues :

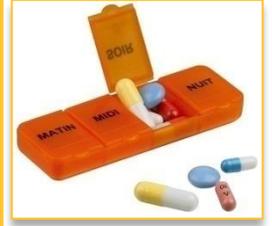
Vous, et/ou votre représentant légal, devez informer le CAJ dans les plus brefs délais en cas d'absence imprévue et fournir un justificatif d'absence (certificat médical, etc...)

Sans certificat qui justifie votre absence, les repas seront facturés au tarif en vigueur



• Les médicaments

Ils doivent être remis à l'équipe éducative dans un pilulier, accompagné impérativement de l'ordonnance. Le pilulier devra contenir les médicaments uniquement du midi pour la semaine entière. Ils seront rangés dans une armoire fermée à clé par souci de sécurité. Un membre de l'équipe veillera à rappeler et à accompagner à la prise du médicament.



• Les repas

Ils se déroulent soit, à l'ESAT LE CHENE 2 situé à proximité du CAJ, soit au sein de la cuisine pédagogique de l'établissement, selon votre projet personnalisé et l'organisation des groupes d'activité. Les frais de restauration sont fixés par l'ESAT LE CHENE. Le prix du repas est à votre charge. Les repas peuvent-être annulés au minimum 10 jours à l'avance. A défaut, sans certificat médical, ils vous seront facturés.



• Le mode de règlement des repas

- Par Virement Bancaire
- Par Chèque à l'ordre du CAJ LA CASCADE
- Par Espèce – exceptionnellement dans la mesure où aucune autre solution n'est possible



• L'assurance

Je dois avoir une assurance responsabilité civile.
Le Caj est couvert par la société d'assurance MAIF.



LES AUTRES FORMES D'ACCUEIL PROPOSÉES AU CAJ

Afin d'accompagner toutes les personnes au plus juste dans leur parcours de vie, le CAJ propose également d'autres formes d'accueil :

- ▶ **Des journées d'accueil supplémentaires pendant une période précise** : à destination des personnes déjà admises, en plus des jours d'accueil indiqués dans leur projet d'accompagnement au CAJ, en lien avec leur projet personnalisé
- ▶ **Des périodes de découverte** : semaine d'accueil proposé aux jeunes adultes afin d'affiner leur projet d'orientation
- ▶ **Des périodes d'accueil temporaire** : à destination des personnes ne pouvant s'inscrire dans l'établissement de manière régulière. Le CAJ peut proposer des périodes d'accueil de façon temporaire, correspondant au projet de la personne,

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS permet à chacun de s'exprimer sur la vie de l'établissement.

Chaque personne accueillie au CAJ ainsi que sa famille sont invitées à participer au CVS.

Le comité du CVS est élu tous les 2 ans.

Il se compose de :

- 4 représentants des personnes accueillies
- 2 professionnels de l'établissement
- 2 représentant des familles
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire
- La Directrice de l'établissement (voix consultative)



1. La préparation du CVS se fait par les élus, régulièrement au cours de l'année. Elle permet la participation de toutes les personnes. C'est le moment de poser des questions et donner votre avis ! Les représentants des personnes accueillies, ainsi que le représentant de l'établissement, notent vos questions.
 - Les familles et représentants légaux peuvent transmettre leurs questions au représentant des familles.
2. Les réunions du CVS : Le conseil se réunit au minimum 3 fois/an pour donner les réponses aux questions posées.
3. Un compte-rendu est écrit et validé par le conseil. Il est ensuite envoyé aux familles et aux personnes accueillies.

Les outils de votre accompagnement

Votre livret d'accueil :

Il vous présente notre structure et contient « La charte des droits et libertés »: Il vous est remis lors du premier rendez-vous.



Votre règlement de Fonctionnement :

Il présente les règles de vie au CAJ : Il vous est remis lors de votre stage.

Votre contrat de séjour :

Il formalise votre admission au CAJ et contractualise les modalités d'accueil, Lorsque vous signez le contrat de séjour, vous vous engagez à respecter les termes du contrat et les règles du CAJ, Vous le signerez à votre admission en présence de la Directrice, de la coordinatrice, de votre référent et de votre représentant légal. Il est valable toute la durée de votre accompagnement.



Votre projet personnalisé :

C'est un avenant au contrat de séjour. Il est élaboré et évalué régulièrement ensemble lors de rendez-vous fixés avec vous et vos aidants. Il définit les objectifs et les moyens mis en œuvre.



Votre emploi du temps :

Il vous permet de repérer vos activités sur votre temps d'accueil.

JEUDI	VENDREDI
8H30 : ARRIVEE JOURNAL 	8H30 : ARRIVEE CUISINE
REPAS ESAY	REPAS CAJ
15H00 DEPART 	ACTIVITE CHORRE 8H30 DEPART

Vos représentants légaux sont des partenaires importants !

Ils vous accompagnent et vous soutiennent dans la construction de votre parcours de vie.

Consultation de mon dossier individuel

Conformément à la loi de janvier 2002, vous avez le droit de consulter vos dossiers administratif et éducatif.

L'équipe éducative peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans cette démarche.

Voici comment faire pour consulter votre dossier :

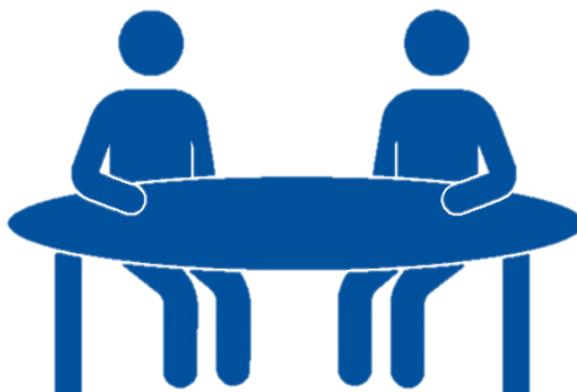
1

Je demande à consulter mon dossier auprès d'un professionnel du CAJ.



2

On me propose un rendez-vous pour lire mon dossier. Un professionnel du CAJ est avec moi, il m'aide à comprendre ce qui est écrit. Je peux aussi demander à la personne de mon choix d'être avec moi pour ce rendez-vous.



Cette procédure est la même si vous n'êtes plus accueilli au CAJ et que vous souhaitez lire votre dossier.

Après votre départ, nous garderons votre dossier en archive au moins pendant 3 ans.

La fin de votre accompagnement au CAJ

- **Votre projet est réalisé**

Vous avez été admis dans une autre structure.

Le CAJ est une structure passerelle qui vous accompagne dans votre projet.

- **Non renouvellement de votre orientation**

La CDAPH ne vous donne pas son accord pour que vous continuiez d'être accompagné par le CAJ.

- **Vous décidez d'arrêter votre accompagnement**

Nous échangerons avec vous et votre famille sur les motifs de votre demande. Des alternatives ou des réorientations vous seront proposées. Vous confirmerez par écrit votre volonté et la résiliation de votre contrat de séjour. Le CAJ informe la CDAPH de votre décision.

- **Involution de votre santé physique et/ou psychique**

qui entraîne une inadéquation des moyens du CAJ face à vos nouveaux besoins. Nous échangerons ensemble pour chercher et proposer une orientation adaptée.

- **Non respect des modalités d'accueil**

Les modalités de présence sont définies dans le contrat de séjour et le projet de la personne. Nous échangerons avec vous et votre famille.

Informations utiles

- CAJ « La Cascade » : 01.34.57.21.50 caj.lacascade@hestia78.fr
- HESTIA 78 Siège administratif : 01.34.62.24.64 ; 7/9 rue Camille Claudel 78840 VILLEPREUX <http://www.hestia78.fr>
- MDPH 78 TSA 60100 78539 BUC CEDEX
<https://www.yvelines.fr/formulaire/formulaire-unique-de-demande-aupres-de-la-mdph/>
- PAT SUD YVELINES : 01.61.31.28.70 – 26 rue Pasteur
78120 RAMBOUILLET sudyvelines@mda.yvelines.fr
- PAT CENTRE YVELINES : 01 30 83 60 60 – 3, rue de la Chasière
78490 MERE centre-yvelines@mda.yvelines.fr
- PAT SAINT QUENTIN : 01 39 07 57 50 – 28, rue roger Hennequin
78190 TRAPPES saintquentin@mda.yvelines.fr
- PAM 78 : Transdev – Vortex ; 09.78.04.78.78 ; 2 rue Hélène Boucher
; 78280 GUYANCOURT
- SNCF : <https://www.ter.sncf.com>
- BUS : http://www.transdev-idf.com/bus-rambouillet_78

Annexes

- Annexe 1 : Charte des Droits et libertés
- Annexe 2 : Charte de l'association CONFIANCE – Pierre Boulenger
- Annexe 3 : Liste des médiateurs de la République

ANNEXE 1

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES

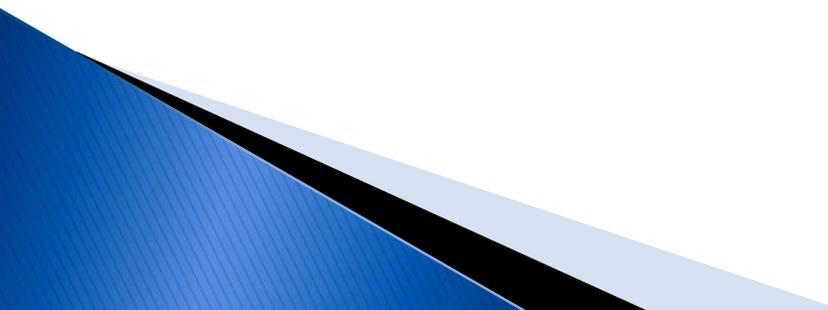
ANNEXE 2

CHARTRE DE L'ASSOCIATION CONFIANCE-PIERRE BOULENGER

ANNEXE 3

LISTE DES MEDIATEURS DE LA REPUBLIQUE

Liste des médiateurs de la république dans les Yvelines

- 118 avenue Clémenceau 78500 SARTROUVILLE ☎ 01.61.04.20.99
 - 3 place de l'Ancienne Mairie 78190 TRAPPES ☎ 01.30.16.03.20
 - 5 place Rabelais 78280 GUYANCOURT ☎ 01.39.30.32.40
 - 18-20 avenue de Lorraine 78200 MANTES LA JOLIE ☎ 01.30.92.22.51
 - 79 boulevard Victor Hugo 78130 LES MUREAUX ☎ 01.34.92.73.42
 - 12 boulevard Louis Lemelle 78300 POISSY ☎ 01.39.65.23.11
 - 82 rue du Général de Gaulle 78120 RAMBOUILLET ☎ 01.34.83.66.78
 - 1 rue Jean Houdon 78000 VERSAILLES ☎ 01.30.21.56.06
 - 6 place du Trident 78570 ANDRESY ☎ 01.39.74.20.16
- 

ANNEXE 4

MESURES COVID

Au vu de la situation sanitaire 2020 (COVID 19), le CAJ La Cascade a mis en place des mesures de protections sanitaires qui sont applicables pour les professionnels ainsi que pour les personnes accueillies, les accompagnateurs et les visiteurs.



Chaque personne a reçu un livret explicatif détaillant les mesures barrières.

L'équipe éducative fait des rappels réguliers à l'ensemble des personnes.



Un affichage visuel d'informations, adapté à tous, concernant ces actions a été mis en place dans les locaux du CAJ.

Les professionnels accompagnent les personnes accueillies dans l'application de ses règles.